F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-dix-huitième session

Rome, 4-8 novembre 2019

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Beth Crawford
Secrétaire du Comité de vérification
Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources
Tél.: +3906 5705 2298

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

NA649/f

FC 178

RÉSUMÉ

- Le présent rapport fait le point sur la suite donnée par le Secrétariat aux recommandations formulées par le Comité de vérification.
- Ce rapport reprend les conseils formulés par le Comité de vérification tels qu'ils figurent dans le document FC 175/11 *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2018*, ainsi que dans l'Annexe 3 de la mise à jour de ce même document.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de vérification;**
- **s'est félicité du travail accompli en vue de classer les recommandations du Comité de vérification et a invité instamment le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre les dernières recommandations encore en suspens;**
- **a pris note des améliorations dans la présentation et le format du document.**

1. L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité de vérification depuis 2015 est présenté dans le *tableau 1*. Les recommandations analogues issues de différents rapports annuels du Comité de vérification ont été regroupées pour ne former qu'une seule recommandation.

Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité de vérification[1]

Rapport annuel du Comité de vérification	Nombre de recommandations	Mise en œuvre terminée	En cours de mise en œuvre
2015 [FC 161/11]	3	3	-
2016 [FC 166/10]	4	4	-
2017 [FC 170/9 Rev.1]	4	3	1[2]
2018 [FC 175/11]	13	7	6
Total	**24**	**17**	**7**

2. Le *tableau 2* présente plus en détail l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre des recommandations du Comité de vérification. Aux fins du présent document, une Annexe est jointe, qui contient des informations actualisées sur les autres orientations données par le Comité de vérification.

3. Le Comité de vérification validera l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations au cours de ses réunions prévues en 2019-2020.

4. À sa cinquante-deuxième réunion tenue en juillet 2019, le Comité de vérification a examiné et validé la mise en œuvre de dix recommandations antérieures. Le Secrétariat les considère «classées».

[1] Le *tableau 1* ne comprend par les recommandations issues des réunions du Comité de vérification tenues en 2019, dans l'attente de la publication du *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2019.*

[2] La question de l'assurance-maladie après cessation de service est toujours en cours d'examen auprès des organes directeurs de la FAO.

Tableau 2. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité de vérification

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
1.	Le Comité a réaffirmé sa préoccupation concernant le rôle de Médiateur/Chargé [des questions d']éthique, qui n'est peut-être pas une bonne pratique puisqu'elle crée un conflit d'intérêts entre les deux fonctions. La présentation du Médiateur/Chargé des questions d'éthique au Comité de vérification a clairement montré qu'un tel conflit pouvait exister et souligné que la fusion de ces deux fonctions contradictoires risquait très probablement de nuire à la réputation de l'Organisation. En outre, le Comité a été informé de plusieurs cas de conflit d'intérêts entre les fonctions d'éthique et celles de médiateur. [FC 166/10 (2016) par. 27] [FC 175/11 (2018) par. 17. h); 49]	ODG	Dans le Programme de travail et budget 2020-2021 (C 2019/3) figure la séparation des fonctions d'éthique et de l'Ombudsman (médiateur) et leur renforcement, et les procédures de recrutement pour ces deux postes sont en cours.	Mise en œuvre terminée
2.	[Le Comité] s'est réjoui des efforts consentis par la Direction pour pourvoir les postes du cadre organique qui étaient vacants au sein du Bureau de l'Inspecteur général, mais s'est inquiété du fait que les ressources dont disposait le Bureau pour mener à bien ses missions risquaient désormais d'être insuffisantes dans le contexte d'une organisation décentralisée. En ce qui a trait à l'efficacité des fonctions du Bureau de l'Inspecteur général, l'Organisation devrait toutefois envisager d'augmenter les ressources, y compris le nombre de postes au sein du bureau, pour les fonctions de vérification et d'enquête (voir le paragraphe 60 ci-dessous). [FC 175/11 (2018) par. 17. i); 54]	OIG/OSP	Question examinée par le Comité de vérification à sa cinquante-deuxième session, en juillet 2019. La capacité d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général a été renforcée par le recrutement d'un fonctionnaire de classe P3 dans le cadre des ressources disponibles. À présent que tous les postes de vérificateur du cadre organique sont pourvus, le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources cherchent à veiller à ce qu'on dispose, pour les dépenses hors personnel, du budget adapté afin de permettre le bon déroulement des missions de vérification prévues. Le budget du programme ordinaire du Bureau de l'Inspecteur général a été augmenté de 0,4 million d'USD dans le Programme de travail et budget 2020-2021.	En cours de mise en œuvre
3.	Le Comité est préoccupé par le fait que les plans de travail du Bureau de l'Inspecteur général ne puissent pas être mis en œuvre pendant la période proposée en raison du manque de ressources. Des vérifications en 2018 ont été reportées à l'exercice suivant et des enquêtes ont été retardées en raison de l'insuffisance des ressources. Le Comité recommande que les organes directeurs de la FAO affectent des ressources supplémentaires aux fonctions de vérification et d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général. Cela permettra également à l'Organisation	OIG/OSP	Question examinée par le Comité de vérification à sa cinquante-deuxième session, en juillet 2019. La capacité d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général a été renforcée par le recrutement d'un fonctionnaire de classe P3 dans le cadre des ressources disponibles. De plus, le budget du programme ordinaire du Bureau de l'Inspecteur général a été augmenté de 0,4 million d'USD dans le Programme de travail et budget 2020-2021.	En cours de mise en œuvre

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
	d'améliorer sa réponse aux demandes liées au harcèlement sexuel ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. [FC 175/11 (2018) par. 60]			
4.	[En ce qui concerne la] déclaration relative au contrôle interne en complément des états financiers de 2017 [...] [le Comité] a recommandé d'utiliser des indicateurs ou des systèmes pour évaluer la fiabilité des questionnaires sur les contrôles internes qui servent à établir la déclaration relative au contrôle interne. [FC 175/11 (2018) par. 33]	OSP	Un système de questions spécifiques destiné à orienter la préparation des questionnaires sur les contrôles internes et à réduire le risque de malentendu est mis en place en même temps que le rapport sur les contrôles internes de 2019. En outre, d'autres instructions seront données aux bureaux régionaux et aux sous-directeurs généraux du Siège chargés de la validation de ces questionnaires, en vue d'orienter leurs décisions concernant l'état d'avancement des contrôles internes dans leur domaine respectif.	Mise en œuvre terminée
5.	Le Comité a rappelé que l'Organisation s'exposait à des risques importants en désignant le Médiateur/Chargé des questions d'éthique comme point de contact pour la politique de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et ce, en raison des conflits d'intérêts découlant de la fusion de ses deux fonctions. [FC 175/11 (2018) par. 42]	Bureau de l'éthique	Les fonctions du Chargé des questions d'éthique et de l'Ombudsman (médiateur) seront distinctes à partir de 2020. Le rôle du Chargé des questions d'éthique comme point de contact pour la politique de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sera examiné plus avant, compte tenu des responsabilités qui entrent dans le cadre de cette politique. Avis de vacance de poste du Chargé des questions d'éthique publié en juin 2019. Avis de vacance de poste de l'Ombudsman (médiateur) en préparation. Les entretiens en vue du recrutement du Chargé des questions d'éthique sont provisoirement prévus pour la mi-octobre 2019. Le projet d'avis de vacance correspondant au poste de l'Ombudsman (médiateur) fait actuellement l'objet d'un examen.	En cours de mise en œuvre
6.	Conformément à son mandat révisé, le Comité a demandé que le rapport annuel du Chargé des questions d'éthique lui soit transmis avant qu'il ne soit remis au Comité financier. Le Comité fera part de ses observations sur le rapport annuel du Chargé des questions d'éthique dans une note distincte adressée au Comité financier. [FC 175/11 (2018) par. 48]	Secrétariat du Bureau de l'éthique/ Comité de vérification	Le rapport annuel de 2019 sera communiqué au Comité de vérification, conformément à ce qui a été demandé.	En cours de mise en œuvre
7.	Le programme relatif à la déclaration de situation financière devait se dérouler de juin à septembre, mais il avait été rouvert pour permettre aux personnes concernées d'y prendre part. Le Comité a réaffirmé la nécessité de procéder à des vérifications ponctuelles et a recommandé que celles-ci soient prévues et effectuées à intervalles réguliers. Le Comité a recommandé de publier une politique sur les conflits d'intérêts et de mieux faire connaître	Bureau de l'éthique	Programme relatif à la déclaration de situation financière lancé la première semaine d'octobre 2019, avec une échéance de dépôt établie au 31 octobre 2019. Examen à réaliser par le vérificateur externe d'ici à février 2020. Le retard est dû au départ du Chargé des questions d'éthique/Ombudsman (médiateur) fin avril 2019, à la nécessité, par la suite, de transférer la plateforme du programme relatif à la déclaration de situation financière vers un site sécurisé dématérialisé de type «cloud», à la mise en œuvre d'améliorations en vue de rendre la procédure de certification plus conviviale, et à la comparaison de la liste des	En cours de mise en œuvre Mise en œuvre de la vérification ponctuelle dans le plan des travaux du Bureau de l'éthique pour 2020. Politique relative aux conflits d'intérêts dans le plan des travaux du Bureau de l'éthique pour 2020.

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
	et comprendre cette question à tous les membres du personnel de la FAO. [FC 175/11 (2018) par. 50-51]		participants avec d'autres dossiers d'organisations, avec les corrections ultérieures.	
8.	Le Comité a noté l'absence d'un délai précis pour le traitement des mesures disciplinaires entre la clôture d'une enquête et la décision finale relative à l'affaire concernée. Le Comité a donc recommandé la définition d'un indicateur de performance clé pour éviter le risque que l'Organisation ne puisse pas disposer d'informations en temps voulu sur le suivi de la procédure d'enquête. [FC 175/11 (2018) par. 39]	OHR	Comme suite à la demande du Comité de vérification, en janvier 2019, le Bureau des ressources humaines a entrepris de vérifier et de surveiller les délais entre la réception du rapport d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général et la formulation de la mesure disciplinaire proposée. Actuellement, la moyenne est de dix jours calendaires, et le Bureau des ressources humaines compte bien maintenir ce délai à moins de quinze jours calendaires.	Mise en œuvre terminée
9.	Le Comité financier a passé en revue le rapport du Corps commun d'inspection sur l'Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies et a demandé un rapport sur l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général et du Bureau de l'éthique de la FAO. Le Comité de vérification estime que l'élaboration de ce rapport devrait être confiée à un organe externe qui sera à même de fournir une opinion indépendante. [FC 175/11 (2018) par. 46]	Direction de haut niveau	L'examen par un organe externe est envisagé.	En cours de mise en œuvre
10.	[Le Comité] a félicité l'Organisation pour les efforts vigoureux qu'elle a déployés et pour son tableau de bord des recommandations, qui ont permis d'améliorer la suite donnée aux recommandations issues des vérifications, mais a également prié instamment la Direction de clore les recommandations en suspens de longue date. Il s'est dit préoccupé par le fait que les résultats des vérifications du Bureau de l'Inspecteur général établissaient un rapport direct entre les lacunes observées et un manque de capacités dans les bureaux décentralisés, et a encouragé la Direction de haut niveau à examiner les solutions d'amélioration envisageables en se penchant sur la possibilité de rationaliser et de regrouper certaines activités. [FC 175/11 (2018) par. 17. f)]	DDO	Au cours de l'année 2018, toutes les recommandations en suspens de longue date à haut risque ont été classées (FC 173/13).	Mise en œuvre terminée
11.	Le Comité recommande par ailleurs que l'Organisation envisage d'offrir davantage de formations/de communiquer davantage	DDO/OHR/ Bureau de l'éthique	Le cours «Déontologie et intégrité aux Nations Unies» est obligatoire pour tout le personnel et les ressources humaines hors fonctionnaires.	Mise en œuvre terminée – date d'achèvement pour le cours obligatoire

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
	d'indications, à l'intention du personnel, concernant la lutte contre la fraude et la promotion de l'éthique et de la responsabilité, ainsi qu'à l'intention des cadres aux fins de la gestion des conflits qui surviennent avec le personnel sur le plan administratif ou concernant le lieu de travail. [FC 161/11 (2015) par. 22] [FC 166/10 (2016) par. 23] [FC 175/11 (2018) Annexe 3.1]		Ce cours, disponible en anglais et en français, est obligatoire pour tout le personnel et les ressources humaines hors fonctionnaires depuis juillet 2019. Il doit être suivi d'ici au 31 décembre 2019. Au 30 septembre 2019, 28 pour cent des membres du personnel et 14 pour cent des ressources humaines hors fonctionnaires avaient terminé le cours. Le Bureau des ressources humaines insiste régulièrement sur la nécessité de suivre le cours au plus tôt par l'intermédiaire des coordonnateurs de formation désignés dans l'Organisation. Afin de renforcer ce cours de formation en ligne obligatoire, une formation en personne portant sur le comportement éthique sera mise en œuvre par le Bureau de l'éthique en 2020 à l'aide d'un prestataire de services spécialisé en la matière, dans tous les bureaux régionaux ainsi qu'au Siège et dans quatre langues. Prestataire de services spécialisé trouvé et devis reçu, planification en cours. Le Bureau de l'éthique travaille avec la Sous-Division de la formation et de l'évaluation de la performance sur une courte formation en ligne à l'appui de la nouvelle politique relative à la protection des personnels qui dénoncent des manquements. La Stratégie et le plan d'action en matière de lutte contre la fraude comprennent différentes initiatives en cours de mise en œuvre destinées à sensibiliser plus avant tous les employés aux concepts relatifs à la fraude, notamment: a) formation en ligne obligatoire sur la prévention de la fraude et autres pratiques de corruption (fin septembre 2019, 2 191 employés l'avaient suivie; tous devraient l'avoir terminée d'ici à fin décembre 2019); b) lancement des plans de prévention de la fraude dans tous les services de tous les sites, assortis de séances d'information/d'orientation. Au 1er octobre 2019, 133 bureaux décentralisés (bureaux régionaux et sous-régionaux, bureaux de pays) et 41 unités du Siège/bureaux de liaison avaient un plan prêt (officiellement approuvé ou en cours d'approbation).	«Déontologie et intégrité aux Nations Unies»: fin 2019 Mise en œuvre terminée - date d'achèvement pour le cours en ligne/formation sur la prévention de la fraude: fin 2019 pour les pays anglophones, premier trimestre 2020 pour les autres Plan de prévention de la fraude: . Outil des plans de prévention de la fraude mis en œuvre lancé dans toutes les unités de tous les sites . Plans de prévention de la fraude validés pour toutes les unités fin octobre 2019 . Mise en œuvre en cours des mesures recensées
12.	Tout en notant qu'il n'y avait pas eu de déficiences au niveau de l'indépendance des opérations du Bureau de l'Inspecteur général en 2018, le Comité a recommandé de renforcer le sentiment d'indépendance en améliorant les modalités relatives aux voyages. [FC 166/10 (2016) par. 34] [FC 170/9 Rev.1 (2017) par. 13. e)] [FC 175/11 (2018) par. 17. k)]	Direction de haut niveau	Les politiques de l'Organisation relatives aux voyages font actuellement l'objet d'un examen de la part de la Direction de haut niveau afin de contribuer à la concrétisation des objectifs de l'Organisation en matière de gains d'efficience et de limitation des coûts. Cependant, il convient de noter que d'ordinaire, le personnel du Bureau de l'Inspecteur général ne se voit pas imposer de limitations concernant les voyages; par conséquent, cette recommandation est considérée comme mise en œuvre.	Mise en œuvre terminée
13.	Le Comité a suggéré que les politiques relatives au harcèlement	CSD/OHR/ OIG	Une nouvelle politique de la FAO portant spécifiquement sur la prévention du harcèlement	Mise en œuvre terminée – date

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
	sexuel ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles soient actualisées à la lumière des conclusions de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat (CCS). [FC 175/11 (2018) par. 41]		sexuel est entrée en vigueur en février 2019, sur la base du modèle de politique relative au harcèlement sexuel qui concerne toutes les entités du système des Nations Unies, élaboré par l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat. La nouvelle politique de la FAO sur le harcèlement sexuel, entrée en vigueur en février 2019, est en cours de mise en œuvre. Une autre politique sur l'exploitation et les atteintes sexuelles sera mise à jour d'ici à juillet 2020. Les politiques relatives au harcèlement sexuel ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles seront actualisées d'ici à la fin de 2019. Le Bureau de l'Inspecteur général fait partie des groupes de travail et fournit des retours d'information et des contributions pour ce qui touche aux questions le concernant.	d'achèvement: fin 2019

Annexe: Autres orientations données par le Comité de vérification

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
1.	Le Comité a encouragé les vérificateurs à éviter le chevauchement des activités menées dans le cadre des fonctions de contrôle de l'Organisation afin de réduire les dépenses et à promouvoir la mise en commun des plans et des informations en vue d'un éventuel regroupement des travaux à l'avenir. [FC 175/11 (2018) par. 32]	OIG	Lors de la préparation du plan de travail 2020-2021, le Bureau de l'Inspecteur général tiendra compte des vérifications prévues par le Commissaire aux comptes et des évaluations prévues par le Bureau de l'évaluation, ce qui réduit ainsi autant que possible le risque de chevauchement.	En cours de mise en œuvre
2.	Le Comité a indiqué attendre avec intérêt d'examiner les résultats de l'évaluation indépendante externe de la qualité à laquelle sera soumise la fonction d'enquête au deuxième trimestre de 2019. [FC 175/11 (2018) par. 61]	OIG	Le Bureau de l'Inspecteur général compte recevoir le rapport final d'évaluation en octobre et fera part au Comité de vérification à sa prochaine session des résultats de l'évaluation et des mesures prévues en vue de donner suite aux recommandations formulées.	En cours de mise en œuvre
3.	Le Comité a salué les efforts déployés pour produire une déclaration relative au contrôle interne parallèlement aux états financiers, mais a encouragé la Direction à privilégier le renforcement de la gestion des risques comme stratégie prioritaire d'amélioration des contrôles internes. [FC 175/11 (2018) par. 17. c); 19]	OSP	Conformément au plan qui vise à renforcer la gestion des risques dans l'Organisation, la préparation de registres des risques et l'obligation consistant à assurer une gestion continue et l'établissement de rapports réguliers sur les degrés de risque et les mesures d'atténuation ont été déployées dans l'ensemble des bureaux du monde entier, assorties de l'échéance du 30 novembre 2019 pour ce qui est des premiers registres des risques. S'il est vrai que le renforcement de la gestion des risques est un processus continu, nous estimons que la mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme terminée.	Mise en œuvre terminée
4.	Le Comité a noté qu'une procédure globale d'analyse des risques était en place à l'échelle de l'Organisation, mais que la situation demeurait préoccupante aux niveaux régional et local et que des efforts étaient attendus. Le Comité a encouragé l'Organisation à envisager la possibilité d'une assurance combinée afin de permettre le regroupement ou l'intégration des activités d'assurance, de répartir les responsabilités au mieux et d'éviter les lacunes et les chevauchements. Une assurance combinée permettra d'obtenir un niveau de couverture optimal de la part de la Direction et des prestataires internes et externes d'assurance pour les domaines dans lesquels l'Organisation est exposée à des risques. [FC 175/11 (2018) par. 34]	OSP	Comme indiqué plus haut, la préparation de registres des risques et l'obligation consistant à assurer la gestion continue et l'établissement de rapports réguliers sur les degrés de risque et les mesures d'atténuation ont été déployées dans l'ensemble des bureaux du monde entier. Afin de seconder cette initiative, tous les bureaux concernés ont reçu des instructions sur les principes de la gestion des risques et des procédures de la FAO en la matière. En ce qui concerne les différentes opérations d'assurance qui se renforcent mutuellement et permettent d'éviter les chevauchements, nous observons les éléments suivants: • Le rapport sur les contrôles internes est utilisé par le Bureau de l'Inspecteur général et le Commissaire aux comptes dans les vérifications menées dans les différents bureaux, notamment sur le terrain. • Le rapport sur les contrôles internes est conçu de manière à englober les domaines de risque définis dans l'exercice de préparation des registres de risque et les vérifications internes et externes des comptes.	Mise en œuvre terminée

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
			• Le Bureau de l'Inspecteur général et le Commissaire aux comptes prennent en compte les plans l'un de l'autre dans la préparation de leurs travaux. • Il est impossible d'éviter l'établissement de rapports annuels sur les contrôles internes étant donné que le Bureau de l'Inspecteur général et le Commissaire aux comptes ne sont pas en mesure de traiter toutes les fonctions de la FAO avec assez de fréquence pour étayer la Déclaration relative au contrôle interne du Directeur général.	
5.	Reconnaissant qu'il s'agit d'une action de longue haleine, le Comité continue de rappeler combien il est important d'institutionnaliser pleinement la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques de l'Organisation et la gestion de la performance afin d'obtenir et de conserver les avantages escomptés d'une approche de la gestion et de la responsabilité qui soit davantage axée sur les résultats. Le Comité a indiqué qu'il appréciait à leur juste valeur les efforts déployés pour améliorer la gestion des risques, mais a souligné qu'il faudrait mettre en place une gestion globale de ces risques. [FC 175/11 (2018) par. 35]	OSP	La FAO a continué ses travaux sur le renforcement de la gestion des risques et a accompli des progrès considérables en 2019. Le renforcement de la gestion des risques se poursuivra avec l'intégration d'autres aspects dans les processus, les politiques et les procédures de la FAO. Compte tenu de la perspective à long terme dans laquelle s'inscrivent ces prochaines étapes, nous recommanderions de classer cette recommandation et d'en formuler de nouvelles sur la base de l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre de la gestion des risques de l'Organisation.	Mise en œuvre terminée
6.	Le Comité a examiné le fonctionnement du Bureau de l'éthique avant d'exprimer sa préoccupation au sujet du manque d'effectifs à sa disposition et de proposer que l'Organisation examine sa structure. Le Comité a noté que les programmes de formation, qui représentent une des missions essentielles du Bureau de l'éthique, étaient touchés par le manque de ressources. Sur l'ensemble des séances de formation en personne qui étaient prévues, neuf ont eu lieu, et ce, en raison d'un manque de temps, de la charge de travail trop importante du bureau et des restrictions budgétaires auxquelles la FAO a fait face en fin d'année. Faute de temps également, seules onze des vidéoconférences prévues ont pu avoir lieu; toutefois, les deux séances de formation sur l'éthique programmées en Amérique latine ont pu être maintenues. Seize réunions d'information à l'intention des représentants de la FAO ont été	Bureau de l'éthique	Les ressources du Bureau de l'éthique sont renforcées par la séparation de la fonction de l'Ombudsman (médiateur). Afin de renforcer le cours de formation en ligne obligatoire (Déontologie et intégrité aux Nations Unies), une formation en personne en matière de comportement éthique (pratique optimale) sera mise en place en 2020 avec l'aide de prestataires de services spécialisés en la matière. Elle aura lieu dans tous les bureaux régionaux ainsi qu'au Siège, dans quatre langues. Des séances de sensibilisation en personne relatives à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à la redevabilité envers les populations affectées à destination de tous les points de contact concernés dans les bureaux de pays sont en train d'être mises en place par le Bureau de l'éthique, en collaboration avec la Division des urgences et de la résilience. Un examen du cours de formation en ligne sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été entrepris par le Chargé des questions d'éthique avec la Sous-Division de la formation et de l'évaluation de la performance. Le Chargé des questions d'éthique, en collaboration avec la Sous-Division de la formation et de l'évaluation de la performance, travaille à	Mise en œuvre terminée - date d'achèvement: fin 2019

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
	organisées, et le Bureau du médiateur et des questions d'éthique a collaboré à la mise au point de quelques cours de formation en ligne avec le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau des ressources humaines. [FC 175/11 (2018) par. 52-53]		l'élaboration d'un courte formation en ligne à l'appui de la nouvelle Politique de protection des personnels qui dénoncent des manquements. Un prestataire de services de formation spécialisé dans ce domaine a été trouvé et un devis a été reçu; la planification est en cours. La formation devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre de 2019. Le cours de formation en ligne relatif à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a fait l'objet de mises à jour en octobre 2019 .	
7.	[Le Comité] a apprécié la mise à jour fournie par le Bureau des ressources humaines et a salué le fait que ce dernier ait accepté les recommandations de la vérification interne et ait élaboré un plan d'action, et attend par conséquent avec intérêt un retour d'information sur la mise en œuvre effective du plan. [FC 175/11 (2018) par. 17. g)]	OHR	Le Bureau des ressources humaines a accepté vingt recommandations issues de la vérification en vue de leur mise en œuvre. Quinze de ces vingt recommandations ont été mises en œuvre.	En cours de mise en œuvre
8.	Le Comité attire l'attention de la Direction sur la nécessité de donner suite a) aux résultats de l'enquête faite auprès des cadres/superviseurs recruteurs, dont 65 pour cent estiment que le personnel nommé sur la base des listes de candidats n'a pas les qualifications requises; et b) aux recommandations formulées dans le rapport de vérification interne sur le recrutement. [FC 175/11 (2018) par. 29]	OHR	Au mois d'août 2019, le Bureau des ressources humaines avait mis en œuvre quinze des vingt mesures recommandées et a ainsi introduit des améliorations dans les différents domaines recensés dans le rapport de vérification des comptes. Par exemple, afin d'améliorer l'évaluation du rendement, de l'efficacité et de la rapidité de la procédure de recrutement et d'assurer le suivi de ses diverses phases, un tableau de bord a été établi aux fins de l'établissement de rapports sur la nouvelle plateforme de recrutement (Taleo), qui remplace le système précédent (iRecruitment) depuis mai 2019. Le Bureau des ressources humaines met actuellement en œuvre les cinq recommandations restantes dans quatre domaines, soit l'utilisation des listes de recrutement, la vérification des références professionnelles, les directives sur les procédures de sélection et le perfectionnement des fonctionnalités de Taleo.	En cours de mise en œuvre
9.	***Visite du Comité sur le terrain*** Le Comité a noté un certain nombre de problèmes qu'il convient de régler pour améliorer les opérations sur le terrain, notamment dans les domaines suivants: l'examen et l'approbation centralisés de certaines transactions par le Siège de la FAO; les processus de planification et de coordination; la mise en œuvre et le suivi des projets; l'environnement de contrôle; les ressources humaines; les programmes d'espèces contre travail et de bons contre travail; et la gestion des agences de transfert d'espèces. Le Comité a exprimé des	DDO/CSD/ CSF/OSD	***Bureaux décentralisés*** Le Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés soutient le dialogue avec les décideurs afin de faciliter les changements de politiques à l'échelle mondiale en vue d'exécuter efficacement les programmes (p. ex. achats, gestion des actifs, etc.). Tous les bureaux de pays/bureaux sous-régionaux/bureaux régionaux ont été dûment informés des mesures prises par l'Organisation afin d'améliorer la séparation des tâches, en particulier dans les petits bureaux de pays. Un examen régional s'est intéressé aux méthodes de planification, de coordination et de prestation du travail technique de la FAO aux pays et aux améliorations envisageables.	

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
	préoccupations concernant les réglementations régissant l'identification des bénéficiaires ainsi que les risques de contrepartie dans le cadre du programme de bons et de transferts monétaires, qui peuvent nuire à la réputation de l'Organisation; il a également insisté sur le fait que les niveaux de délégation de pouvoirs dans les bureaux décentralisés devaient être réalistes. Durant sa visite, le Comité a glané de précieux renseignements, sur lesquels il pourra s'appuyer afin de s'acquitter de sa fonction de contrôle et d'éclairer les décisions qu'il sera amené à prendre lors de ses réunions, autant d'avantages qui l'encouragent à réaliser d'autres visites de ce type à l'avenir. [FC 175/11 (2018) par. 15-16]		Une actualisation majeure de la mise en œuvre et du suivi est prévue dans le cadre du nouveau projet PROMYS. Cette initiative récente vise à fournir des solutions inspirées du monde de l'entreprise en vue d'assurer l'efficacité de la planification, de la gestion et du suivi de la performance des projets de l'Organisation, qui soient liés au cadre de résultats. Elle comprend un nouveau système informatique et des procédures simplifiées aux fins de la gestion de projet au quotidien, et permet de mesurer les incidences des projets de la FAO et leur contribution au Cadre stratégique et aux Objectifs de développement durable grâce à l'utilisation d'une plateforme unique. Un tableau de bord relatif aux vérifications a été élaboré et des rapport nationaux annuels ont été améliorés afin de renforcer le Cadre de contrôle interne, y compris les plans de prévention de la fraude et le questionnaire sur les contrôles internes. La révision de la section MS502 (Achats) du Manuel permet la délégation de pouvoirs à différents niveaux dans les bureaux décentralisés dans le monde, ce qui garantit des examens et des contrôles de qualité. Une nouvelle section du Manuel (MS702) sur les transferts monétaires a été publiée en mai 2019, en même temps qu'un ensemble d'orientations sur les procédures et une série de webinaires destinés aux utilisateurs du monde entier. ***Programmes de bons et de transferts monétaires: ensemble des mesures mises en place*** La Division des finances a encouragé les bureaux décentralisés qui ont recours à des programmes de bons et de transferts monétaires ou des partenaires financiers hors banques d'atténuer les risques de trois façons: . lorsque c'est autorisé ou négociable, la FAO ne paie le prestataire qu'une fois ses services rendus; . dans les cas où c'est impossible, la Division des finances encourage les bureaux décentralisés à réfléchir à des garanties bancaires; . en dernier recours, la Division des finances insiste pour que dans tous les contrats figure une clause selon laquelle tous les paiements ultérieurs ne sont versés qu'une fois que le prestataire a fourni la preuve que la tranche précédente a été convenablement distribuée. Cette stratégie limite le reste des risques financiers. La supervision et la gestion directes restent toutefois du ressort des bureaux décentralisés. ***Séparation des tâches*** Le projet mené par le Centre des services communs a pour objet de veiller à ce que la séparation des	Mise en œuvre terminée En cours de mise en œuvre – date d'achèvement: premier trimestre 2020 En cours de mise en œuvre – date d'achèvement:

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
			tâches soit respectée en tout temps, à l'aide d'une claire définition des rôles au sein de l'Organisation. Ce projet est d'ores et déjà bien avancé et une grande épuration des responsabilités incompatibles ou obsolètes a été menée à bien. ***Achats*** La délégation de pouvoirs est accordée sur la base d'une évaluation des risques et le Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département des services internes dispose de modalités souples afin de répondre aux besoins des bureaux décentralisés, en fonction des capacités d'achats du bureau aux fins du renforcement des capacités/de la définition d'orientations, de la séparation des tâches, des portefeuilles des programmes, des enjeux commerciaux et politiques dans le pays, etc. Le service des achats de la FAO a publié un certain nombre de notes indicatives sur la séparation des tâches et les conflits d'intérêts en matière d'achats (disponibles dans le Guide administratif de la FAO, consultable en ligne). ***Gestion des contrats des ressources humaines hors fonctionnaires*** Le Centre des services communs (pôle de Budapest) permettra l'utilisation de Taleo pour les contrats d'emploi de personnel gérés à l'échelon local. Cette procédure améliorera la gestion des contrats des ressources humaines hors fonctionnaires et la collecte de documents à l'appui de l'établissement de ces contrats.	premier trimestre 2020
			Amélioration de la supervision par la Direction des recommandations issues des vérifications et suite donnée . Au cours de l'année 2018, toutes les recommandations en suspens de longue date à haut risque ont été classées (FC 173/13). . En 2019, la FAO a poursuivi ses activités de surveillance afin de veiller à ce qu'aucune recommandation en suspens reste irrésolue à la fin de l'année. . Afin de renforcer davantage la supervision de toutes les recommandations issues des audits (Bureau de l'Inspecteur général, Commissaire aux Comptes, Corps commun d'inspection) et la suite qui y est donnée, la FAO met actuellement en place un tableau de bord plus large qui reprend toutes ces recommandations sous une forme améliorée (classées par source, processus concerné et lieu). Ce travail permet également d'harmoniser et d'intégrer davantage le mécanisme de suivi interne et la supervision par la Direction. ***Mesures destinées à renforcer les capacités des bureaux décentralisés*** Depuis quelques années, et à la suite des orientations fournies par les conférences régionales de la FAO, l'Organisation œuvre au renforcement du réseau et des capacités des bureaux décentralisés. Au cours de la période 2018-2019	Mise en œuvre terminée

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
			notamment, les initiatives suivantes ont été achevées ou étaient en cours: . *Préparation de registres des risques des bureaux régionaux*, qui recensent les mesures visant à améliorer les capacités opérationnelles; assortis de la publication continue des *registres des risques des bureaux de pays*. . *Examen interne des fonctions et accords des bureaux régionaux/sous-régionaux*, avec les propositions suivantes: i) tirer parti des capacités régionales de la FAO en vue de fournir un appui plus efficace/cohérent aux pays; ii) introduire des modifications dans le modèle d'activité de la FAO (par exemple, niveaux accrus de délégation de pouvoirs, mise à niveau de la base/du panachage des compétences des ressources humaines). Conformément à ce qui précède, par exemple, le *modèle d'achats de la FAO* a fait l'objet d'une révision, qui a abouti à des niveaux plus élevés de délégation de pouvoirs, permis par l'élargissement, dans les régions, du réseau de responsables internationaux compétents en matière de passation des marchés. En outre, un certain nombre *d'autres mesures sont envisagées*, comme de nouvelles initiatives d'apprentissage (voyages, finances, actifs) et l'examen de la séparation des tâches, assorti de mesures concrètes qui visent à améliorer l'application de ce concept.	
10.	À la suite d'une présentation du Directeur des systèmes d'information sur la sécurité informatique et les progrès réalisés dans ce domaine, le Comité a appris avec consternation que 75 pour cent des applications en cours d'utilisation à la FAO étaient fondées sur des technologies dépassées, ce qui représente une grave menace pour la sécurité. [FC 175/11 (2018) par. 28]	DDO/CIO	La Direction a mis au point une initiative complète et a approuvé les financements du Dispositif pour les dépenses d'équipement connexes afin de lancer la modernisation des applications en deux étapes clés: a) «*lift and shift*» (migration) du *cloud* de la FAO, ce qui améliorera la sécurité axée sur cette technologie; b) refonte et mise en œuvre d'une approche fondée sur une plateforme afin de fournir aux applications une solution moderne et sûre (faibles coûts de maintenance et meilleurs délais de commercialisation) Initiative de modernisation du système informatique élaborée et financée; mise en œuvre prévue pour 2020	En cours de mise en œuvre
11.	Au chapitre de la protection et de la confidentialité des données, il se peut que l'Organisation ne soit pas concernée par le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, mais le Comité compte que la FAO élaborera et mettra en œuvre des politiques sur les meilleures pratiques en la matière comme pourraient l'exiger les États Membres et les donateurs. [FC 175/11 (2018) par. 26]	CIO	Question examinée à la cinquante-deuxième réunion du Comité de vérification, en juillet 2019. Un cadre de protection des données et de confidentialité a été préparé en collaboration avec le Bureau juridique, dans le fil de la recommandation du Bureau de l'Inspecteur général, conformément aux recommandations qui figurent dans le rapport d'audit AUD 1618 sur la «Gestion de la protection et de la confidentialité des données». Il prévoit une harmonisation des politiques de protection des données et de confidentialité ainsi que la classification des données.	En cours de mise en œuvre

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
			Le projet de politique sur la protection des données personnelles et la section correspondante du Manuel sur l'informatique seront modifiés en conséquence. Approbation et publication définitives, assorties de la mise à jour de la section correspondante du Manuel, prévues pour le dernier trimestre de 2019.	
12.	Le Comité salué les modifications apportées à la section 330 du Manuel […] [et] a dit espérer que des modifications seraient apportées à l'avenir à d'autres politiques et directives sur les enquêtes et les procédures disciplinaires dans un souci d'harmonisation avec la nouvelle version de la section 330 du Manuel. [FC 175/11 (2018) par. 17. j); 38]	OIG	Le rapport à venir sur l'évaluation externe de la fonction d'enquête de la FAO sera l'occasion de réviser et de modifier les directives en matière d'enquêtes et la politique qui détermine la procédure disciplinaire.	En cours de mise en œuvre
13.	S'agissant de l'inspection des biens et des services, et des achats en général, le Comité s'est dit inquiet de constater que l'application des principes de transparence et de concurrence n'était toujours pas chose acquise. Le Comité a noté que certaines politiques et procédures étaient obsolètes et devaient être actualisées, et a prié instamment l'Organisation de procéder régulièrement à des mises à jour. [FC 175/11 (2018) par. 27]	CSD	La question sera examinée à la cinquante-troisième réunion du Comité de vérification, en novembre 2019. . L'adjudication concernant les services d'inspection s'est achevée et les résultats du processus de sélection seront soumis sous peu à l'approbation du Comité d'achats du Siège. Les nouveaux contrats d'inspection seront signés d'ici à la fin de l'année 2019. . L'Organisation œuvre activement à l'actualisation des procédures et des directives relatives aux services d'inspection, qui seront publiées d'ici à la fin de 2019.	En cours de mise en œuvre – date d'achèvement: fin 2019

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
14.	[Le Comité] a accueilli favorablement le plan d'action de l'Organisation pour la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, mais a souligné qu'il était nécessaire: d'établir des définitions plus précises et des plans d'action distincts en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, d'une part, et le harcèlement sexuel, d'autre part, de façon à garantir l'application des principes de responsabilité et de transparence, et de réfléchir aux conséquences à long terme, notamment sur les ressources, de certaines des mesures proposées. [FC 175/11 (2018) par. 17. e)]	CSD/OHR/ OIG	Le plan d'action de l'Organisation a été divisé en deux plans distincts: l'une porte sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'autre sur le harcèlement sexuel. Une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre ainsi que les deux plans seront soumis à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme en novembre 2019 puis au Conseil en décembre 2019 (CL 163/12). La capacité d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général a été renforcée par le recrutement d'un fonctionnaire de classe P3 dans le cadre des ressources disponibles. L'Organisation a approuvé la séparation des fonctions du Bureau de l'éthique et de l'Ombudsman (médiateur). Les processus de recrutement du Chargé des questions d'éthique et de l'Ombudsman (médiateur) sont en cours. Conformément aux orientations fournies dans le Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2018, l'Organisation a mis au clair les définitions du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et leurs différences. Deux plans d'action distincts ont été élaborés afin de veiller à différencier l'obligation de rendre des comptes et de clarifier ces deux volets. L'Équipe spéciale interdivisionnaire a été renforcée et est présidée par le Sous-Directeur général du Département des services internes depuis septembre 2019. Les mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre seront examinées à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme le 4 novembre 2019. Le Bureau de l'Inspecteur général fait partie des groupes de travail et fournit des retours d'information et des contributions pour ce qui touche aux questions le concernant.	Mise en œuvre terminée
15.	Le Comité prévoit que l'on atteindra en 2016 une masse critique dans le nombre de dossiers de sanctions, et il recommande donc que la Direction et le Bureau de l'Inspecteur général réalisent une évaluation afin de tirer des enseignements en termes de contrôles. [FC 161/11 (2015) par. 25]	CSAP/VSC	Le document intitulé «*Lessons Learned from Vendor Sanction Committee Reviews*» (Enseignements tirés de l'expérience de l'évaluation réalisée par le Comité des sanctions à l'encontre des prestataires) a été soumis au Comité de vérification à sa cinquante et unième session (février 2019). Le Bureau de l'Inspecteur général contribuera à l'examen des procédures de sanction à l'encontre des prestataires et à l'élaboration d'une politique de la FAO en la matière.	Mise en œuvre terminée
16.	[Le Comité] s'est félicité que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée sur les états financiers pour 2017, et a encouragé l'Organisation à examiner les risques et les lacunes recensés en matière de contrôles. [FC 175/11 (2018) par. 17. b)]	Direction de haut niveau	L'examen des risques et des lacunes en matière de contrôles est en cours.	En cours de mise en œuvre
17.	Le Comité a de nouveau déclaré qu'il aimerait en savoir plus sur les	CSF	Le document sur les avantages de l'IPSAS a été rédigé et communiqué aux parties prenantes	Mise en œuvre terminée

	Recommandation du Comité de vérification (voir les rapports annuels du Comité)	Unités responsables	Observations de la Direction	État d'avancement de la mise en œuvre
	améliorations que l'établissement d'états financiers en accord avec les normes IPSAS avait apportées sur les plans de la collecte des données, de la conformité et de la prise de décision. [FC 175/11 (2018) par. 18]		concernées, notamment au Comité de vérification de la FAO. Les avantages recensés sur les plans de la collecte des données, de la conformité et de la prise de décision seront davantage renforcés par la mise en œuvre, dans l'Organisation, du Cadre de contrôle interne.	
18.	En ce qui concerne le financement des obligations de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après cessation de service, le Comité de vérification reste préoccupé par le fait qu'aucune solution durable n'a été trouvée dans le système des Nations Unies et recommande que la FAO envisage d'autres solutions. [FC 170/9 Rev.1 (2017) par. 16] [FC 175/11 (2018) par. 20]	CSF	La Direction continue d'attirer l'attention des organes directeurs sur cette question, y compris par la présentation régulière de documents communiquant des informations actualisées sur le montant des obligations, les solutions permettant de remédier au déficit de financement des obligations au titre de l'AMACS, les discussions en cours sur cette question au sein du système des Nations Unies et les actions entreprises pour maîtriser les coûts du plan d'assurance médicale actuel.	En cours
19.	Le Comité a noté avec satisfaction que les prochaines sélections des membres du Comité de vérification seront publiées afin de fournir un processus plus transparent et plus concurrentiel, et qu'un comité de sélection sera créé pour choisir les meilleurs candidats disponibles en tenant dûment compte de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes. [FC 175/11 (2018) par. 12]	Secrétariat du Comité de vérification	Le Secrétariat du Comité de vérification procèdera conformément à cette recommandation en ce qui concerne les prochaines sélections des membres du Comité de vérification.	En cours de mise en œuvre
20.	[Le Comité] a informé la Direction des résultats de l'autoévaluation du Comité de vérification, tout en attirant l'attention sur la nécessité de modifier certains critères d'évaluation. [FC 175/11 (2018) par. 17. d)]	Comité de vérification	Le Comité de vérification réalisera la prochaine autoévaluation à sa première rencontre de 2020 en vue de la soumettre à la session de printemps du Comité financier, dans son rapport annuel.	À lancer